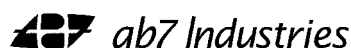


Fiche de données de sécurité
Selon 2001/58/CE



Date d'impression : 15:46

revue le 04/11/04

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**

- **Nom du produit : PH MOINS ECOGENE (3 kg, 6 kg)**

- **Producteur/fournisseur :**

ab7 Industries chemin des Monges 31450 DEYME

tel : 33 (0)5 62 71 78 88

- **Service chargé des renseignements :**

ab7 Industries chemin des Monges 31450 DEYME

tel : 33 (0)5 62 71 78 88

2. Composition/informations sur les composants

- **Caractéristiques chimiques :**

- **N° CAS Désignation**

7681-38-1 HYDROGENOSULFATE DE SODIUM

- **Code(s) d'identification**

- **N°EINECS : 2316657**

- **N°CEE : 016-046-00-X**

3. Identification des dangers

- **Principaux dangers :**

C : CORROSIF

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et pour l'environnement :**

R34 : Provoque des brûlures.

R37 : Irritant pour les voies respiratoires.

4. Premiers secours

- **Remarques générales :**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- **Après inhalation :**

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- **Après contact avec la peau :**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

- **Après contact avec les yeux :**

Rincer les yeux pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- **Après ingestion :**

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction :**

Poudre d'extinction, eau pulvérisée, mousse, anhydride carbonique.

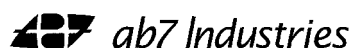
Refroidir les conteneurs exposés avec de l'eau pulvérisée

- **Equipement spécial de sécurité :**

Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
Selon 2001/58/CE



Date d'impression : 15:46

revue le 04/11/04

Nom du produit : PH MOINS ECOGENE

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• **Les précautions individuelles :**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

• **Mesures pour la protection de l'environnement :**

Ne pas rejeter en grosses quantités dans les canalisations, les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines. En cas de rejet, avertir les autorités compétentes.

• **Méthodes de nettoyage/récupération :**

Utiliser un neutralisant.

Absorber dans le sable ou un autre matériel inerte, nettoyer le terrain contaminé. Envoyer les déchets pour traitement (utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant).

Traitement des déchets selon la législation locale.

Assurer une aération suffisante.

7. Manipulation et stockage

• **Manipulation :**

• **Précautions à prendre pour la manipulation :**

Eviter les projections. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

• **Préventions des incendies et des explosions :**

Aucune mesure particulière n'est requise.

• **Stockage :**

• **Exigences concernant les lieux et les conteneurs de stockage :**

Conserver hors de la portée des enfants.

• **Indications concernant le stockage commun :** Pas nécessaire.

• **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

• **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7

• **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :** Néant

• **Remarques supplémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• **Équipement de protection individuel :**

• **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

• **Protection respiratoire :**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire. En cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

• **Protection des mains :**

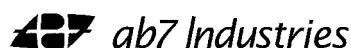
Gants de protection

• **Protection des yeux :**

Lunettes de protection hermétiques

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
Selon 2001/58/CE



Date d'impression : 15:46

revue le 04/11/04

Nom du produit : PH MOINS ECOGENE

9. Propriétés physiques et chimiques

• Forme : Solide			
• Couleur : Jaunâtre à grisâtre			
• Odeur : inodore			
•			
• Changement d'état	Valeur/gamme	unité	méthode
• Point de fusion :	Non déterminé		
• Point d'ébullition :	Non applicable		
• Point d'inflammation :	La substance n'est pas inflammable		
• Température d'inflammation :	Non déterminée		
• Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif		
• Densité :	Non déterminée		
• Masse volumique à 20°C :	1,400 – 1,450	kg/m ³	
• Solubilité dans/miscibilité avec			
l'eau à 25°C	1,080	g/l	
• Valeur du pH (200 g/l dans l'eau) à 20°C	1,0 – 1,2	aucune	MOPE LABO 0249

10. Stabilité et réactivité

• **Décomposition thermique/conditions à éviter :**

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

• **Réactions dangereuses :**

Aucune réaction dangereuse connue.

• **Produits de décomposition dangereux :**

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11. Informations toxicologiques

• **Toxicité aiguë :**

• **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

7681-38-1 hydrogénosulfate de sodium

Oral : LD50 : 2490 mg/kg (rat)

• **Effet primaire d'irritation :**

• **de la peau :** Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.

• **des yeux :** Effet fortement corrosif.

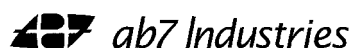
• **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu

• **Indications toxicologiques complémentaires :**

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
Selon 2001/58/CE



Date d'impression : 15:46

revue le 04/11/04

Nom du produit : PH MOINS ECOGENE

12. Informations écologiques

• **Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste) : peu polluant.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations sous forme non diluée ou en grande quantité.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

13. Considérations relatives à l'élimination

• **Produit :**

• **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts en grosse quantité.

• **Emballages non nettoyés :**

• **Recommandation :** évacuation conformément aux prescriptions légales.

• **Produit de nettoyage recommandé :**

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

14. Informations relatives au transport

• **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**

• **Classe ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :**

Le produit est non classé

• **Désignation du produit :**

Non dangereux

15. Informations réglementaires

• **Marquage selon les directives CEE :**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la « GefStoffV » = la réglementation sur les produits dangereux.

• **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**

C : CORROSIF

• **Phrases R :**

34 Provoque des brûlures.

37 Irritant pour les voies respiratoires.

• **Phrases S :**

2 Conserver hors de portée des enfants.

8 Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

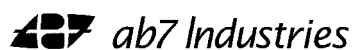
28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux et du visage.

45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
Selon 2001/58/CE



Date d'impression : 15:46

revue le 04/11/04

Nom du produit : PH MOINS (ECOGENE)

- **Prescriptions nationales :**
- **Classe de pollution des eaux :**

Classe de pollution des eaux 1 (classification selon liste) : peu polluant.

16. Autres informations

Les informations légales de cette fiche de données de sécurité sont conformes aux recommandations des directives 99/155/CE et 2001/58/CE

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique :** SERVICE LABORATOIRE